

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

BREVANS

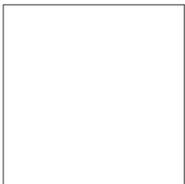
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Règlement - Partie graphique Plan de zonage général

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Révision allégée (article L153-34 du Code de l'Urbanisme) arrêtée le 21 décembre 2023



Plan au 1:3 750

Numéro	Description de l'aménagement réservé	Commune	Surface en m ²
1	Chemin d'accès au canal (2m)	Commune	95
2	Élargissement de la voie de desserte de la zone AU de Paule	Commune	5910
3	Jonction entre le chemin des Toppes et l'impasse de la Courbe (6m)	Commune	561
4	Cheminement doux (2m)	Commune	981
5	Amenagement d'une liaison cyclable (2m)	Commune	1163
6	Agrandissement du cimetière	Commune	356
7	Accès futur	Commune	744



Zonage

(libellés des zones des 47 communes)

Zones Urbaines - coeur d'agglomération

- UAa Quartiers urbains à forte densité
- UAb Quartiers historiques à forte identité patrimoniale
- UAc Quartiers à forte mixité urbaine en mutation
- UAd Axes structurants et sites à densifier

Zones Urbaines - bourgs et villages

- UBa Centres urbains et villageois à forte densité
- UBd Axes structurants et sites à densifier

Zones Urbaines - commun aux 47 communes

- UCA Zones urbanisées à densité modérée, ville de Dole
- UCB Zones urbanisées à densité modérée, bourgs et villages
- UCd Zones urbanisées à densité modérée, traversées de ville et de bourgs à pacifier
- UD Cités ouvrières et de carrières
- UE Equipements d'intérêt collectif et services publics
- UJ Espaces d'agrément des constructions existantes
- UP Propriétés bâties à fort intérêt patrimonial (châteaux, demeures)
- UV Zones urbanisées de moyenne à faible densité
- UVA Aéroport Dole-Tavaux et activités complémentaires
- UYa Zones commerciales et de proximité
- UYb Zone commerciale destinée à muter pour accueillir des fonctions plus urbaines
- UYc Zone commerciale autorisant uniquement de l'hébergement hôtelier et des activités de services
- Uza Sites d'intérêt majeur d'Innova et des Toppes
- Uze Activités de stockage et d'industrie-artisanat compatibles avec la spécificité d'anciennes carrières
- Uzf Emprises ferrées
- Uzi Activités industrielles lourdes
- Uzx Activités liées aux aires d'autoroutes et aux échangeurs
- Uzy Sites et zones d'activités autorisant des fonctions commerciales
- Uz Sites et zones d'activités à vocation artisanale et industrielle

Zones à Urbaniser

- 1AUA,B Zones d'urbanisation à vocation mixte
- 1AUY Zones d'urbanisation à vocation commerciale
- 1AUza Zones d'urbanisation à vocation économique d'Innova et des Toppes
- 1AUZa Zone d'urbanisation à vocation artisanale et industrielle (Champvans)
- 2AUB Zones d'urbanisation à vocation mixte nécessitant une révision ou modification du PLU
- 2AUZ Zones d'urbanisation à vocation économique nécessitant une révision ou modification du PLU

Zones Agricoles

- A Zones agricoles
- AM Zones agricoles en milieu urbain
- AP Zones agricoles protégées

Zones Naturelles et Forestières

- N Zones naturelles et forestières
- NB Réservoirs de biodiversité qui nécessitent une préservation stricte
- NC Carrières et leurs périmètres autorisés et étendus
- NER Secteur destiné au projet de plateforme biomasse
- NL Activités et sites sportifs, activités de loisirs et touristiques, infrastructures de découverte
- NZ Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux

Légende

(prescriptions et informations relatives à la commune représentée sur ce plan)

- Zonage
- Tracés et caractéristiques des voies (L151-38 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements réservés (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètres d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 du Code de l'Urbanisme)

Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Bâtiments agricoles
- Périmètres de protection agricole
- Haies, alignements d'arbres, ripisylvies
- Boisements, bosquets
- Zones humides
- Habitats d'intérêt communautaire

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou qualifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Patrimoine bâti à préserver
- Linéaire bâti (murets...) à préserver
- Édifice civil et religieux remarquable (hors Monument Historique)
- Ensemble bâti d'intérêt

Risques et nuisances

Setteur affecté par le bruit aux abords des infrastructures terrestres

- Risque inondation
- Zone inconstructible
- Zone constructible sous conditions

Autres informations

- Bâtiments
- Parcelles
- Axes routiers principaux
- Hydrographie



0 100 200 300 400 500 m